

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 - 20h00

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER.

Présents : BOUCHON Dominique, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MERMET Céline, MOREL Sophie, NOTTON Sophie, PECHOUX James, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MEREAUD Moorea, pouvoir à Philippe Wanwestwinkel , MUIA Jean-Christophe, pouvoir à Christophe Fournier , PILLOT Fabien, pouvoir à James Péchoux.

Absent excusé : CAILLE Frédéric

Convocation du 1^{er} juin 2026

Secrétaire de séance : Sophie Morel

Le conseil municipal a :

- OBSERVÉ une minute de silence en hommage à Jean-Michel GIROUX décédé le 24 mai.
- APPROUVÉ le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2026.
- ÉLU des délégués qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026. Une seule liste a été déposée. Après avoir procédé au vote au scrutin secret, ont été élus :

Titulaires : Christophe Fournier - Christelle Josserand - Marc Reboul - Sophie Notton - Christian Pommerel

Suppléants : Florie Jean-Pierre - Jean-christophe Muia - Anne Roussel.

- DÉSIGNÉ des membres devant siéger à la commission communale des impôts directs , présidée par le Maire et composée de commissaires titulaires et suppléants choisis par la direction générale des finances publiques à partir de la liste proposée par le conseil municipal.

Ont été nommés :

Titulaires : BOUCHON Dominique, FANGET Alexandra, MUIA Jean-Christophe, PILLOT Fabien, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe, REBOUL Marc, JOSSERAND Christelle, FARJAT Alexis.

Suppléants : DOLINE Camille, JEAN-PIERRE Florie, MERMET Céline, NOTTON Sophie, POMMEREL Christian, MOREL Sophie, MEREAUD Moorea, CAILLE Frédéric.

Autres membres : CELAYRON Jean-Pierre, MORELLET Jacques, NOTTON Annie, CASAMASSA Laurianne, KING Florence, NOËL Cédric, PIPERINI Jean-Sébastien.

- FIXÉ sur demande de la préfecture les conditions ou les limites sur certaines délégations données au maire par le conseil municipal lors de la séance du 7 avril. A savoir :

- * d'exercer au nom de la commune les droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €

- * de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention pour tout projet inférieur à 100 000 €

- * de procéder pour les projets ne dépassant pas 50 000 € au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanismes relatives à la démolition, la transformation ou la construction de biens municipaux.

- DESIGNÉ messieurs Fabien Pillot et Frédéric Caille, référents ambroisie. Leurs missions seront de repérer la présence d'ambroisie sur le territoire de la commune, d'informer les propriétaires de terrains concernés par la présence d'ambroisie des mesures à mettre en œuvre pour éradiquer les plants et suivre et gérer les signalements.

- AUTORISÉ le maire à signer une convention avec le Centre de gestion de l'Ain pour bénéficier du référent déontologique des élus proposé par cet établissement. Son rôle étant d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques et de prémunir les élus contre les risques juridiques.

- HABILITÉ monsieur Marc Reboul, conseiller municipal chargé de la sécurité et de la défense, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle.

- ACCEPTÉ de transférer les résultats de budgets Eau et Assainissement à la communauté de communes Rives de l'Ain pays du Cerdon suite aux transferts de ces compétences au 1^{er} janvier 2026.

Au vu des résultats de clôture 2025, il convient de transférer pour le budget Eau potable

503 875, 95 € et pour le budget Assainissement 30 119,74 €. Il est précisé que le résultat de clôture pour le budget assainissement était de 100 973,74 € auxquels est déduit le coût d'installation de la réutilisation des eaux usées pour l'arrosage du terrain de football (70 854, 00 €) soit un reste à transférer de 30 119, 00 €.

Une décision modificative budgétaire sera prise pour intégrer ces ouvertures de crédit au budget primitif de la commune .

Le conseil municipal accepte également le transfert patrimonial.

- DECIDÉ le rétablissement de l'éclairage public sans plage d'extinction nocturne suite à la mise en place de luminaires LED sur l'ensemble des installations. Cette technologie étant reconnue pour ses faibles consommations énergétiques. Une réduction d'intensité à certaines heures pourra être néanmoins programmée. (15 Pour / 3 Contre)

- AUTORISÉ la signature d'un contrat avec Ma CoM'Une permettant de générer automatiquement à partir des fichiers comptables, des supports de présentation des comptes, analyses et bilans financiers et documents de communication pour un coût annuel de 416,50 € HT.

- ACCEPTÉ le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Cantine proposé par la société 3 D Ouest permettant aux parents d'inscrire leurs enfants au restaurant scolaire et d'effectuer le règlement pour un coût annuel de 1 001,48 € TTC.

- CONCLU une convention entre la commune et le collège Roger Vailland pour acter le fonctionnement du centre médico- scolaire implanté au collège et intervenant au groupe scolaire des Terres d'Ain pour un coût annuel d'environ 200 € et pour une durée de 4 ans
- AUTORISÉ la signature de la convention proposée par l'INSEE concernant la dématérialisation des actes d'état civil et leurs transmissions par internet.
- AUGMENTÉ le temps de travail en commun des agents de police des communes de Pont d' Ain et Poncin passant de 4 h hebdomadaires (convention signée en 2024) à 8h (17 Pour / 1 Abstention)
- DÉCIDÉ de reporter l'approbation de l'avant-projet de la 3ème tranche des travaux de la Rue du 11 juillet à Leymiat considérant le manque d'informations sur ce dossier. Les nouveaux élus n'ayant pas connaissance du projet retenu, et du plan de financement correspondant il est demandé à la commission finances de se réunir au plus vite pour savoir si ce projet est réalisable par rapport aux finances de la commune.

Clôture à 22h10

Le Maire,
C. FOURNIER



Rappel : Les comptes-rendus ne sont désormais plus distribués mais sont disponibles sous forme dématérialisée sur le site de la mairie (poncin.fr) , Illiapp et Facebook.
Ils sont également disponibles sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur demande via le coupon-réponse ci-dessous

COUPON-REPONSE

Pour les personnes ayant besoin de recevoir les comptes-rendus du Conseil Municipal en format papier, merci de retourner ce coupon en mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)

Nom:

Prénom:.....

Numéro:.....Rue:.....

Poncin ()

Hameau:.....